

AIDES EN FAVEUR DES ARBRES FRUITIERS (HORS ACTIVITES AGRICOLES)

Aides rattachées au Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine arboré

Le programme « Arbres fruitiers » permet de bénéficier de conseils et de financements pour la réalisation de travaux permettant de restaurer et renouveler les arbres fruitiers haute-tige.

Sont concernés, sans limite de nombre ou de surface, les arbres fruitiers haute-tige ou moyenne tige, isolés, en alignements ou en vergers situés dans les espaces à vocation agricole dans le périmètre du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Dans le cadre de l'animation de ce programme, des aides financières sont proposées aux personnes physiques ou morales, publiques ou privées, propriétaires ou exploitants/gestionnaires d'arbres fruitiers éligibles ou de terrains à planter éligibles. Les agriculteurs éligibles aux dispositifs agroenvironnementaux ne sont pas éligibles aux aides financières du Parc. Ils peuvent néanmoins bénéficier des conseils proposés.

Contribution financière du Parc :

- **Conseils gratuits** : visite et diagnostic de terrain, proposition formalisée d'intervention avec estimation financière
- **Réalisation de travaux** :
 - **Défrichage** de la parcelle à proportion du nombre d'arbres fruitiers en place ou à planter sous réserve de la compatibilité avec les enjeux écologiques de la parcelle
 - **Restauration des vieux arbres fruitiers**
 - **Pose de protection** sur arbres en place vis-à-vis des animaux (lapins, cervidés, équidés, bovins...)
 - **Plantation** de jeunes arbres fruitiers haute tige de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur. La plantation de moyenne tige, de variétés modernes ou de haies autour du verger pourront ponctuellement être aidées.

Aide de 70 % du montant TTC dans la limite d'un montant global de 12 000 € TTC.